

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 22.07.10

Date de convocation : 3 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux
Le 9 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Pouvoir à M. Alain ASTRUC
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CHALEUR RENOUVELABLE – GESTION DELEGUEE DU FONDS CHALEUR
Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE est lauréat du Contrat de Développement Territorial de l'ADEME pour le développement de la Chaleur renouvelable en Lozère. En lien avec son rôle d'opérateur territorial de chaleur renouvelable, et afin de soutenir des projets de taille modeste, le SDEE assure également la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME. Cet accord a été formalisé officiellement par la signature :

- ✓ d'une **convention de financement** le 27 novembre 2019, permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement des énergies renouvelables thermiques sur son territoire ;
- ✓ d'un **accord cadre** le 22 juin 2020, qui détermine les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur ;
- ✓ d'une **convention de mandat** le 27 août 2020, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d'une commission d'attribution des aides composée du SDEE et de l'ADEME. Il est précisé que l'ADEME reste seule décisionnaire dans l'attribution des aides. Les dossiers ci-après viennent d'être finalisés, et il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider leur financement :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement Région
BOIS ENERGIE			
Etudes			
SEML Abattoirs du Gévaudan Réalisation d'une étude de faisabilité pour un chaufferie bois	5 500 €	1 925 €	1 925 €
Travaux			
SCI BOISSONNADE Réalisation d'une installation à granulés pour un immeuble de 3 logements à Mende - Castelsec	39 721 €	8 704 €	17 372 €
SCI BOISSONNADE Réalisation d'une installation à granulés pour un immeuble de 4 logements à Mende - Les Eglantiers	34 174 €	10 176 €	12 018 €
SCI ROMA Réalisation d'une installation à granulés pour un immeuble de 4 logements à Mende	30 332 €	13 312 €	5 513 €
SCI La Grange de Louis Réalisation d'une installation à bois déchiqueté pour deux logements à Langogne	69 702 €	12 096 €	35 309 €
EI PROUHEZE Nicolas Réalisation d'une installation à granulés pour un immeuble à Saint Chély d'Apcher	19 564 €	9 280 €	1 940 €
SCI Les 2 A Réalisation d'une installation à granulés pour un ancien couvent à Quézac	80 490 €	43 300 €	0 €
SCI RETHANA Réalisation d'une installation à granulés pour structure touristique à Saint Jean la Fouillouse	23 477 €	10 216 €	2 996 €
SCI Les Brothers Réalisation d'une installation à granulés pour un immeuble de 5 logements à Ribennes	26 924 €	15 265 €	0 €
Commune de Monts-de-Randon Réalisation d'une installation à granulés pour l'école de Saint Amans	49 821 €	15 204 €	23 191 €
Association Saint Nicolas - Val d'Allier Réalisation d'une seconde chaudière à granulés pour le FAM Val d'Allier à Langogne	169 745 €	91 047 €	0 €

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement Région
SOLAIRE THERMIQUE			
Travaux			
Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Gorges Réalisation d'une installation de panneaux solaires thermiques pour la piscine de La Canourgue	176 969 €	138 368 €	0 €
GEOOTHERMIE			
Etudes			
Département de la Lozère Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie pour la maison de santé de Langogne	4 800 €	3 360 €	-
Commune de Nasbinals Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie et granulés de bois	4 750 €	1 662 €	1 662 €
SARL TLN Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie	5 350 €	1 872 €	1 872 €
Travaux			
Communauté de communes du Gévaudan Réalisation d'une installation de géothermie pour la crèche de Marvejols	136 600 €	53 110 €	56 170 €
Total	877 919 €	428 897 €	159 968 €

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL

en l'absence de Monsieur Francis SAINT-LEGER, sorti de la salle de réunion pour ne pas participer au vote en raison de sa fonction de Maire de la Commune de Monts de Randon,

VALIDE le financement des opérations présentées ci-dessus, validé par l'ADEME lors de la commission d'attribution des aides du 19 octobre dernier ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20221109-20220710-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.